

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 4 MARS 2024

Objet :

Convention d'occupation temporaire  
du domaine public – VLT'ENR 5/5  
Parcelles E 112 – 2240 et 2311  
Les Rengues Hautes

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

**Procurations :** M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Mylène NAUDIN.

**Absente :** Mme Solène PELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance :** 18h30

N° : D - 2024 -03 -04 - 04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention d'occupation du domaine public pour les parcelles Les Rengues Hautes cadastrées section E n°112, 2240 et 2311 présentée par la Société VLT'ENR 5/5 pour l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Cette convention d'une durée de 30 ans prévoit l'objet, la durée et conditions de résiliation, les droits, obligations et garanties de chacune des parties ainsi qu'une redevance de 6 000 €/an réajustée à chaque 1<sup>er</sup> janvier par application d'un coefficient officiel représentatif de l'évolution des prix des industries mécaniques et électriques.

Il est proposé une indemnisation pour immobilisation du terrain d'un montant de 1 250 €/an jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le **4 MARS 2024**

ID : 034-213401359-20240304-D2024\_03\_04\_004-DE

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 4 procurations,

- Accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public présentée par la Société VLT'ENR 5/5 concernant les parcelles E n°112, 2240 et 2311, ci-annexée,

- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBERT

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **11 MARS 2024**  
Et publication ou notification  
Du **4 MARS 2024**  
Le Maire :